

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 28/09/2022	Dossier complet le : 29/09/2022	N° d'enregistrement : F09322P0293
-----------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une halle de protection photovoltaïque et aménagement du site pour la dalle à empreintes de Saignon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc La puissance globale installée est de 482 kWc

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux concernent l'aménagement et protection du site de la dalle à empreinte de Saignon par:

- la construction d'une halle de protection aux intempéries avec panneaux photovoltaïques. La halle est réalisée en structure bois avec un aménagement à l'intérieur permettant l'accueil du public (par groupe et sur réservation). Une clôture en bois ferme le site de la dalle à empreintes. La halle est conçue avec la forme la plus adaptée aux besoins et au site, la plus efficiente aussi : la toiture est rectangulaire (35,47x65,70m) pour épouser la forme complexe de la dalle et la recouvrir largement afin que l'eau ne se dépose pas sur les empreintes fossilisées et ne les détériore pas en gelant. Dans le site, la toiture s'installe parallèlement aux courbes de niveau et selon les grandes lignes directrices du site pour s'intégrer dans la pente. La structure du projet emploie le matériaux bois afin de s'intégrer dans ce milieu naturel.
- l'aménagement d'un parking paysager en contrebas du site de 22 places de stationnement pour véhicules légers et stationnement d'un autocar.
- l'aménagement d'un parking haut de 2 places avec voies et aires de retournement pour les engins de secours et de défense incendie, l'aménagement des accès entre le parking haut et le parking bas et la rénovation du cabanon de service à proximité sur le parking haut et remise en état des réseaux.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier est la préservation des empreintes grâce à sa mise hors d'eau. Ce dispositif permet de protéger de sa première cause de dégradation.

La halle permettra un accueil de tous les publics (habitants, touristes, scolaires, scientifiques...) et apportera les informations nécessaires à la découverte et à la compréhension du site.

Il participera à l'offre géotouristique du territoire à côté du Massif des Ogres, des marnes aptiennes de la Tuilière, les musées de géologie d'Apt et de Vachères, etc. La halle permettra donc de préserver ce patrimoine géologique exceptionnel, d'assurer le suivi de sa conservation et son étude scientifique. Elle devra également proposer de bonnes conditions de découverte du site pour les visiteurs.

Le principe de protection retenu repose sur la création d'une halle photovoltaïque dont la production couvrira la consommation électrique des infrastructures du Parc (Maison du Parc, le château de Buoux et la Thomassine)

La consommation électrique de ces 3 sites est largement couverte par le projet et permet de financer, grâce à la revente de l'électricité, la construction de la structure protectrice de la halle.

Les aménagements du site, parking, cheminements dédiés aux personnes à mobilité réduite, permettront l'accessibilité à tous les publics.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La halle sera construite au-dessus de la dalle à empreinte et les parkings seront aménagés aux endroits accueillant déjà du stationnement pour ne pas impacter les autres zones à protéger et les secteurs naturels. Le parking bas est étendu afin d'accueillir un car, 20 places de véhicules légers et des vélos. Cet endroit correspond à une plateforme aménagée à l'époque de l'exploitation de l'ancienne carrière. C'est cette carrière qui a découvert les empreintes. Le chantier devra s'implanter au maximum selon les ancienne zone d'exploitation.

Le chantier se déroulera selon les prescriptions d'une charte de chantier faible nuisance afin de limiter au maximum l'impact sur l'environnement:

- tri et stockage des déchets, en fonction de leur nature. Surveillance et nettoyage hebdomadaire du chantier, vérification des installations, des bennes.
- interdiction de rejets des matières dangereuse et polluante, récupération, traitement évacuation des eaux selon réglementation, grâce à une surveillance accrue, empêcher l'envol de matière et emballages.
- Délimitation de l'emprise du chantier, limiter l'emprise au minimum, (utilisation de la plateforme haute et parking bas ; zones qui correspondent aux anciennes zones d'exploitation de l'ancienne carrière qui a occupée le site
- Les réseaux existants électriques, d'adduction d'eau et d'eau usées seront remis en état.
- Les pistes existantes d'accès pour les services de secours et accès à la halle seront remis en état, elles serviront pour les pistes du chantier. La voie pompier qui sera créée au Sud de la hall servira également de voie pour les engins de chantier et l'installation des structures.
- Les fondations de la halle évitent les zone à empreintes. La structure enjambe le site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La halle permet de protéger le site et d'accueillir le public . Le site est en libre accès mais la halle est fermée sauf pour les visites organisées et gérées par le Parc Naturel Régional du Luberon. Les groupes seront accompagnés et imités à une cinquantaine de personnes.

Un parking est créé à l'entrée du site, sur la plateforme en contrebas de la dalle, il correspond aux effectifs d'accueil du site. Une rampe d'accès en enrobé depuis la D900 permet d'y accéder. Cette plateforme est entre 3 et 4 mètres au-dessus de la route. Pour sa réalisation, la pente naturelle du site est utilisée et des talus paysagés complémentaires sont à aménager.

L'accès permet la giration et le stationnement d'un car de 50 places. 22 places sont ainsi aménagées pour les véhicules légers, l'accès est le même que celui des cars. L'accès existant est conservé et réaménagé pour permettre l'accès aux véhicules de secours et aux véhicules des personnes à mobilité réduite vers la plateforme haute d'accueil près de la dalle.

Cette plateforme haute permet le stationnement d'au moins 2 véhicules légers dont un place PMR au plus près de l'entrée de la halle. Elle permet aussi la rotation des véhicules de sécurité incendie et leur accès vers la face Sud de la halle.

La halle est fermée par une clôture en bois au Nord et à l'Ouest.

La clôture en bois de 2m de haut autour de la dalle est ajourée pour laisser passer le regard et pour pouvoir apprécier le paysage depuis l'intérieur. Elle délimite sur sa limite Nord le cheminement intérieur en platelage bois. Ce cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite, véritable colonne vertébrale de la visite, permet de relier les différents espaces de la dalle, qui sont au nombre de trois plateformes. Ce cheminement évite les zones marquées par les empreintes.

L'exploitant de la toiture photovoltaïque pourra intervenir à tout moment et de manière indépendante, sans gêner le public, pour son entretien.

Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers l'exutoire naturel du ravin d'Eyssarette en limite Ouest du terrain. Les réseaux existants seront remis en état. 2 parkings à vélo permettront aux cyclistes de se garer sur site (piste du Calavon à proximité le long de la RD900). Le projet inclus la signalisation du site et du mobilier public.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis de Construire déposé le 15/07/2022 en mairie de Saignon.

N° PC 084 105 225 006

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Halle couverte de 35,47x65,70m soit 2331m ² Hauteur de la halle entre 1 et 9 mètre	Halle de 2331m ² cabanon de 44m ² reprofilage des pistes: 1600m ² 10 arbres plantés création de massifs arbustifs et végétalisation des noues: 300m ²
Parking bas de 22 places pour véhicules léger parking vélos 1 emplacement pour autocar Parking haut de 2 places dont 1 PMR	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD900

Lieu dit du Carlet

84400 Saignon

parcelles C108, C124, C357, C358,
C359, C360, C361, C362 et C363

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3 ° 5 2 ' 1 0 " N Lat. 5 ° 2 7 ' 0 8 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes, agriculture, urbanisme
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	zone non couverte
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR du LUBERON
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GEOPARC Mondial UNESCO Réserve naturelle géologique du Luberon

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	aucun PPR
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	zone non concernée par une ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	160m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, réseau d'adduction d'eau existant
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	fondations limitées et ponctuelles
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une halle en bois, (essence locale ou bois des Alpes)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'extraction des terres, déblais et remblais sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est présente dans la zone de projet. (CF FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est présente dans la zone de projet.(CF FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(CF FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking bas est étendu sur une zone naturelle, (bien que le parking a été utilisé pour l'exploitation de la carrière dont l'emprise totale de l'époque ne soit pas connue précisément)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque feu de forêt Aléa Moyen. Les disposition indiquées par le SDIS ont été prise en compte dans le projet largeur d'accès pompier de 5 m, aire de retournement conformément aux caractéristiques décrites dans le règlement du PLU de Saignon. Une citerne incendie de 120 m3 est créé sur le parking haut, accessible depuis la voie engins. La voie engin longe la halle sur sa longueur
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Accès au parking bas vers les 22 places, à proximité directe de la D900. Trafic limité vers le parking haut. place Personne à Mobilité réduite, entretien exploitation et service de secours de manière ponctuelle et limitée
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les bruits sont limité à l'accès vers le parking bas à proximité de la D900 (Voie Catégorie 3). La proximité de cet axe structurant et très fréquenté couvre les bruits liés aux accès des véhicules vers le site. Le trafic vers la plateforme haute sera légèrement supérieur au trafic actuel

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Eclairage au sol pour l'orientation des personnes sur le parking. Eclairage de balisage de faible importance le long du cheminement piétonnier.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	sans objet
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	sans objet sauf effluent ci-dessous
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pour le sanitaire existant, la fosse septique existante est remise en état dans le cadre du projet, uniquement pour le personnel exploitant.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	sans objet

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet a pour objectif de protéger le patrimoine géologique, de permettre sa transmission et sa découverte. La halle de protection de par son implantation dans la pente, de couvrir l'ancienne carrière et de par l'emploi de matériaux naturels (bois) entend s'insérer dans son environnement. Le bâtiment est placé dans une zone, le long de la vallée du Calavon présentant plusieurs bâtiments de taille importante, d'origine ferroviaire ou agricole CF. Notice paysagère et architecturale en annexe
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité sur le site (protection mise en valeur, découverte du lieu) reste la même

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Le projet est de nature à mettre en valeur et à protéger le site existant des empreintes
- La halle photovoltaïque est un moyen vertueux permettant la protection de la dalle, elle permet ainsi d'imaginer un bâtiment/structure, producteur d'énergie, inscrit dans son temps répondant à ses besoins de décarbonation de nos modes de vies dans un contexte de précarité énergétique.
- Le bâtiment est économe : il ne consomme presque rien, il produit de l'énergie et sa fabrication a un faible impact environnemental. En effet, en aval le bois transformé localement consomme peu d'énergie. Le bois est issue d'une filière courte : localement (Luberon) ou depuis les Alpes. L'utilisation du bois permettra de justifier d'une empreinte carbone favorable.
- L'impact architectural et paysager est maîtrisé grâce à l'emploi de matériaux naturels et son insertion dans la pente.
- Le chantier se déroulera avec un suivi rigoureux grâce à la signature d'une charte de chantier à faible impact.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu ,

- de la faible modification de l'usage du sol dans un site déjà anthropisé.
- de la faible consommation d'espaces naturels et d'une insertion de qualité dans le site
- qu'aucune espèce d'intérêt communautaire ne soit présente dans la zone de projet.
- de l'usage d'intérêt collectif et patrimonial de la halle
- de la réalisation d'un bâtiment à faible empreinte carbone, et producteur d'énergie
- d'un impact chantier maîtrisé

Le pétitionnaire estime qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexes au présent formulaire:

- 02-plan de situation
- 03 - Photographies du site et insertions projet
- 05- plans des constructions et site
- 06 - Localisation par rapport au site Natura 2000
- 07 - Notice architecturale et paysagère
- 08- Formulaire simplifié Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Apt

le, 28 Septembre 2022

Signature



Signature en cliquant sur le cadre ci-dessus